



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

## INFORMATION CONCERNANT L'ARRACHAGE DES HAIES

14 janvier 2021

**Chers, chères adhérent.e.s et sympathisant.e.s,**

Fort de son opiniâtreté, le CA de RSN a ré-insisté pour faire entendre la voix des propriétaires et des résident.e.s du CHM. Nous avons été partiellement entendu.e.s par le **nouveau directeur, Mr Oliver TESTARD**, qui a pris ses fonctions cette semaine.

Notre conversation téléphonique avait pour sujet l'arrachage des haies. Ci-dessous, 1) le contenu de notre échange et 2) le mail envoyé à la direction.

### 1) Voici les perspectives de la taille des haies :

La direction a reçu un volume d'accord important. RSN a interprété et affirmé que ces accords ont été obtenus par la crainte de payer l'arrachage des haies après la date du 15 janvier. Il est donc d'accord de suivre notre demande d'attendre la réunion du 26 janvier 2021 pour ceux qui n'ont pas donné leur accord car l'exécution des travaux dépassera largement le 26 janvier. Nous lui avons donc demandé d'examiner l'idée qu'après le 26 l'arrachage devra toujours être gratuit. Sa réponse est de consulter ses collègues, la mairie, le service technique et les acteurs de la sécurité d'incendie.

Pour notre part, le dernier courrier envoyé a fait bouger les lignes. Le 26 nous devons absolument agir pour le remplacement de la végétation au frais du CHM par des plantes s'inscrivant dans le plan Natura 2000 et appuyer notre militantisme naturiste. RSN contactera le CPIE du Verdon (association pour la protection de la nature) auquel notre président est proche.

2) RSN a envoyé ce courriel dimanche 15 janvier 2021.

Voir la page suivante.

Mr LAMURE, Mr TESTARD, Mme LAFFEACH,

Après votre courrier daté du 6 décembre 2020 demandant aux résidents de se prononcer sur l'arrachage des haies : thuyas, cyprès, sapinettes au plus tard le 15 janvier 2021, il est indispensable de reporter cette date après la rencontre avec les associations de ce mois-ci.

En effet RSN et les autres associations mais aussi individuellement les résidents ont vivement protesté contre cette décision arbitraire. Il est évident que la sécurité incendie est la préoccupation de tous. Le rapport de la commission de sécurité et le CPT donnent cette marge nécessaire à une entente concertée.

Vous êtes attachés au respect de vos obligations légales ; nous le sommes aussi avec une égalité de traitement par exemple des impasses créées par des propriétaires bloquant toute intervention des pompiers, des gazons "naturels" ou plastiques sont ignorés. De plus, les arbres nécessitant élagages ou abattages sont trop souvent laissés aux mains de "jardiniers-élagueurs" non formés (abattage sauvage dans les parties communes et les parcelles à l'hiver 2015/2016). Les associations vous ont d'ailleurs relayé les plaintes de leurs adhérents et résidents.

L'opposition d'une majorité de résidents à l'arrachage des haies ne dénote pas un comportement irresponsable mais elle résulte d'une incompréhension face à cette mesure.

Une concertation et un accompagnement pédagogique réfléchi entre vous et les associations serait plus efficace. Que de temps perdu depuis que nous réclamons cette méthode que vous avez toujours refusé depuis le nouvel PLU.

Au nom de RSN je vous demande solennellement d'attendre notre réunion de la fin du mois. Ne croyez pas que votre autorité sera entamée. Elle en sortira grandie dans cet esprit humaniste qui construit chaque jour notre CHM.

Pour RSN.

Marc GALLIOT